



Panne véhicule neuf (moto)

Par **arnaudboub**, le **09/04/2009** à **23:09**

Bonjour, rnj'ai acheté ma moto NEUVE le 4 mars chez un concessionnaire Honda, Latitude96 à ANTONY. Dès la réception du dit véhicule par transporteur spécialisé, je n'ai pu la faire démarrer qu'à 2 reprises puis elle est partie via Honda Assistance chez les Ets DAFFIX à Clermont-Ferrand, où ils essayent de comprendre pourquoi cette moto NEUVE ne démarre pas. rnCela fait 5 semaines que je me bats avec le service Clientèle Honda France pour échanger cette moto, mais rien n'y fait, Honda campe sur sa position qui est de réparer la moto... rnrnMa question est : rnSuis-je en droit de demander un échange de la moto vu les délais d'immobilisation, et si oui, par quelle démarche ? rnrnMerci à vous